

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ASSAINISSEMENT** – Zonage assainissement : Vienne : approbation du zonage des eaux usées et des eaux pluviales

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 24 janvier 2007, ViennAgglo a approuvé le zonage assainissement des eaux usées de la Ville de Vienne.

Par délibération du 18 mai 2017, ViennAgglo a approuvé le projet de révision du zonage d'assainissement existant, afin de l'adapter au nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville et aux textes règlementaires en matière d'assainissement, et réaliser le zonage des eaux pluviales correspondant.

L'enquête publique unique et conjointe du PLU et du zonage d'assainissement s'est déroulée du 15 octobre au 16 novembre 2018. Le commissaire enquêteur a remis ses conclusions motivées le 14 décembre 2018.

En conclusion, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la modification du zonage d'assainissement de la Ville de Vienne proposée par Vienne Condrieu Agglomération (ex-ViennAgglo), sous le bénéfice de la prise en compte des observations suivantes : les parcelles BK 235, 478, 480, 467, 608 et 472, situées chemin Foncheri, AK 65, 64, 172 et 173 situées chemin Henri Frenay, AX 563, 570 et 575 sur le chemin de la Balay et AZ 168, 167, 169, 157, 164, 163, 377, 378, BK 634, 635, 660, 661, 177, 385, 250, 610, 485, 484 sur le secteur du chemin de Bel Air, doivent rester en assainissement non collectif.

Suite à l'enquête publique, la carte du zonage du PLU a été modifiée. Aussi il convient de mettre en corrélation la carte du zonage des eaux usées et celle du PLU. Ainsi, les parcelles AI 160, AY110, BK 679 (partie restante), BK 713, BK 715, BK 228 et 392 (partie restante) devenues constructibles sont classées en zonage collectif.

Il convient par conséquent d'approuver le zonage des eaux usées ainsi modifié et le zonage des eaux pluviales de la Ville de Vienne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2224.10,

VU le Code de l'urbanisme notamment les articles L123.10 et R123.19,

VU la délibération n°07-18 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2007 approuvant le zonage des eaux usées de la Ville de Vienne,

VU la délibération n°17-99 du Conseil Communautaire du 18 mai 2017 approuvant la révision du zonage d'assainissement des eaux usées, l'élaboration du zonage des eaux pluviales et le lancement d'une enquête publique unique et conjointe au PLU de la Ville de Vienne,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 octobre au 16 novembre 2018 et les conclusions du commissaire enquêteur rendues le 14 décembre 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal de Vienne en date du 4 février 2019,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

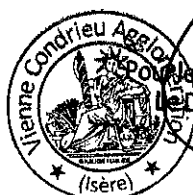
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le zonage des eaux usées ainsi modifié et le zonage des eaux pluviales de la Ville de Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV. 2019
et a été publiée le 15 FEV. 2019



Le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat